



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n° 75-2019-05-15-003
instituant les commissions de contrôle des opérations de vote compétentes
pour le département de Paris à l'occasion de l'élection des représentants
au Parlement européen du 26 mai 2019

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et, notamment, ses articles L.85-1, R.93-1 à R.93-3 ;

Vu la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 modifiée relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu le décret n° 79-160 du 28 février 1979 modifié portant application de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 susvisée relative à l'élection au Parlement européen ;

Vu le décret n° 2019-188 du 13 mars 2019 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu l'ordonnance du 9 avril 2019 de la première présidente de la cour d'appel de Paris ;

Sur la proposition du directeur de la modernisation et de l'administration de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est institué cinq commissions chargées d'assurer le contrôle des opérations électorales qui se dérouleront à Paris le 26 mai 2019 à l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen.

Article 2 : La compétence territoriale et le siège de chacune de ces commissions sont ainsi fixés :

- 1^{ère} commission : 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Paris
Siège: Mairie du 4^{ème} arrondissement de Paris
- 2^{ème} commission : 6^{ème}, 7^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Paris
Siège: Mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris
- 3^{ème} commission : 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Paris
Siège: Mairie du 15^{ème} arrondissement de Paris

.../...

- 4^{ème} commission : 1^{er}, 2^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements de Paris
Siège: Mairie du 17^{ème} arrondissement de Paris
- 5^{ème} commission : 10^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris
Siège: Mairie du 20^{ème} arrondissement de Paris

Article 3 : Les commissions visées à l'article 1^{er} du présent arrêté sont composées comme suit :

- 1^{ère} commission :

Président :

- Mme Pascale COMPAGNIE, première vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris, titulaire ;
- M. Patrice JAMIK, vice-président au tribunal de grande instance de Paris, suppléant ;

Membres :

- Mme Nathalie SABOTIER, première vice-présidente adjointe au tribunal de grande instance de Paris, titulaire ;
- M. Nicolas REVEL, juge, suppléant ;
- Mme Aline ADONAI, adjointe administrative principale à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire de la commission.

- 2^{ème} commission :

Président :

- Mme Gaële FRANCOIS-HARY, vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris, titulaire ;
- M. Didier ROUAUD, vice-président au tribunal de grande instance de Paris, suppléant ;

Membres:

- Mme Séverine BESSE, vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris, titulaire ;
- M. David MAYEL, juge au tribunal de grande instance de Paris, suppléant ;
- Mme Carine ALLAMELOU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire de la commission.

- 3^{ème} commission :

Président :

- Mme Christine LAGARDE, vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris, titulaire ;
- Mme Pascale BRUSTON, première vice-présidente adjointe au tribunal de grande instance de Paris, suppléante ;

Membres :

- M. Fabien PARMENTIER, juge au tribunal de grande instance de Paris, titulaire ;
- Mme Delphine CHEVALIER, juge au tribunal de grande instance de Paris, suppléante ;
- Mme Zorah ALIANE, adjointe administrative à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire de la commission ;

• **4^{ème} commission :**

Président :

- Mme Marie-Noël COTTART-DURAND, vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris, titulaire ;
- Mme Elisabeth VERNET, vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris, suppléante ;

Membres :

- M. Nicolas MICHON, juge au tribunal de grande instance de Paris, titulaire ;
- M. Thomas CIGNONI, juge au tribunal de grande instance de Paris, suppléant ;
- Mme Catherine JAKUBOWSKI, secrétaire administrative à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire de la commission.

• **5^{ème} commission :**

Président :

- Mme Isabelle CHABAL, vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris, titulaire ;
- Mme Brigitte JOLIVET, vice-présidente chargée de l'instruction au tribunal de grande instance de Paris, suppléante ;

Membres :

- M. Quentin SIEGRIST, juge au tribunal de grande instance de Paris, titulaire ;
- Mme Alexandra PELIER-TETREAU, juge au tribunal de grande instance de Paris, suppléante ;
- Mme Fatouma KONATE, adjointe administrative principale à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire de la commission.

Article 4 : Chaque commission pourra s'adjoindre des délégués chargés de la représenter dans les différents bureaux de vote relevant de sa compétence.
Ces délégués seront choisis parmi les électeurs parisiens.

Article 5 : Les cinq commissions susmentionnées seront installées, au plus tard, le mercredi 22 mai 2019.

Article 6: Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur de la modernisation et de l'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris (www.ile-de-france.gouv.fr), et notifié aux personnes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté, ainsi qu'au maire de Paris.

Fait à Paris, le 15 MAI 2010

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected, somewhat jagged loops and lines, characteristic of a cursive or semi-cursive style.

Michel CADOT